

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 01/07/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE**

31 rue Jean-François Leca
13235 MARSEILLE CEDEX 02
Téléphone : 04.91.13.48.13
Télécopie : 04.91.81.13.87

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h15

E24000056 / 13

M. le Maire
ORCIERES
Hôtel de Ville
05170 ORCIERES

Dossier n° : E24000056 / 13
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Projet de construction du télésiège de la Muande et du téléski du Flocon et projet de la mise en place d'un tapis sur le front de neige du Queyrelet.

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Colette Vioujas, demeurant 166, Bd Georges Pompidou Résidence Urban Harmony, GAP (05000) (portable : 0612640076) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Michel Viallet (tel : 04 92 52 65 78 ; portable : 06 08 64 53 36) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Signé

Muriel Mendes